
PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON-DE-RIMOUSKI

16 JANVIER 2017

Procès-verbal de la session ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski, tenue à la salle Ernest-Lepage, lundi le 16 janvier 2017, à 19h30, sont présents :

M. Pierre M. Barre

M. Raymond Lavoie

M. Éric Bérubé

Mme Jacqueline D'Astous

Mme Guylaine Gagnon

M. Mario Riou, pro-maire, était absent.

Tous conseillers membres du susdit Conseil formant quorum, M. Wilfrid Lepage, maire et M. Cédrick Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier sont également présents, ainsi que sept (7) citoyens.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Après le mot d'ouverture, le maire débute la lecture de l'ordre du jour.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-R-001

Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

17-R-002

Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 tel que rédigé.

17-R-003

Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 décembre 2016 tel que rédigé.

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

17-R-004

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et d'autoriser le paiement des comptes du mois de décembre 2016 au montant de 45 247,47\$.

5. CORRESPONDANCE

Aucun point à l'ordre du jour.

6. DIRECTION GÉNÉRALE

6.1 GROUPE ULTIMA – Renouvellement d'assurances pour 2017

17-R-005

Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le renouvellement d'assurances pour 2017 avec le Groupe Ultima au montant de 12 738 \$.

6.2 <u>DESJARDINS – Résolution désignant un nouvel administrateur principal</u>

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski a adhéré à AccèsD Affaires et à cette occasion a nommé Mme Yolande Théberge, directrice générale et secrétaire-trésorière comme administrateur principal;

ATTENDU QU'il y a lieu de changer la personne désignée comme administrateur principal;

17-R-006

Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que Cédrick Gagnon, directeur général et secrétaire-trésorier soit désigné administrateur principal en remplacement de Yolande Théberge, directrice générale et secrétaire-trésorière aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

6.3 <u>VENTE POUR TAXES – Arriérage de deux ans</u>

17-R-007

Il est proposé par Mme Jacqueline D'Astous, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'après la date limite du 2e avis qui est fixée au 26 janvier 2017, des avis recommandés soient transmis aux contribuables qui n'auront pas acquitté les montants en souffrance de 2015 auprès de la municipalité.

À l'heure actuelle, 12 propriétés sont en défaut de paiement des taxes au 31 décembre 2015 et ce, pour un montant total, incluant les intérêts en date du 26 janvier 2017, de 11 597,93\$.

Les élus n'acceptent aucun arrangement et demande au directeur général de procéder à l'envoi des dossiers à la MRC des Basques pour enclencher la vente pour taxes pour ceux qui n'auront pas effectué les paiements nécessaires.

6.4 <u>DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – Résolution pour 2017</u>

17-R-008

Il est proposé par M. Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les dépenses dites incompressibles décrites ci-dessous pour l'année 2017 :

- Salaires et allocations prévus au budget
- Remises gouvernementales
- Électricité
- Services de télécommunication
- Publications
- Contrats autorisés par la municipalité
- Fonds de l'information foncière
- Remboursement des taxes suite à l'émission de certificats de l'évaluateur
- Assurances collectives
- Régime de retraite
- Carburant et huiles

7. PROTECTION INCENDIE

7.1 <u>SAINT-SIMON-DE-RIMOUSKI – Embauche d'un pompier volontaire</u>

17-R-009

Il est proposé par M. Éric Bérubé, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de Michaël Bernier en tant que pompier volontaire pour la municipalité. Ce dernier a complété toutes les exigences requises pour la fonction. La période de probation est fixée à six (6) mois.

7.2 DEMANDE CITOYENNE – Permis de brûlage / Feu illégal

Une discussion avec un citoyen de la municipalité, le directeur du service incendie de Trois-Pistoles, le lieutenant pompier de la municipalité ainsi que le Conseil municipal a eu lieu en lien avec un feu illégal survenu le 2 décembre 2016 et des frais encourus suite à

une intervention du service incendie.

Le point est reporté à la réunion suivante afin que les conseillers analysent et discutent de l'orientation à prendre suite à cet événement.

8. AFFAIRES JURIDIQUES

Aucun point à l'ordre du jour.

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 CHEMIN PRIVÉ - Déneigement

L'Association des propriétaires du Chemin Privé de Saint-Simon-de-Rimouski dépose au conseil municipal une pétition de 25 propriétaires, représentant 76% de ceux-ci, en lien avec une demande de déneigement du Chemin Privé sans augmentation de taxes.

Une discussion entre le conseil et les représentants de l'association a lieu : une rencontre sera prévue avant la prochaine séance ordinaire du conseil et le point est reporté à la séance suivante.

9.2 SUBVENTION DU DÉPUTÉ - Priorité dans les chemins municipaux 2017

17-R-010

Il est proposé par M. Raymond Lavoie, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir une requête à M. Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata et ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, afin de rendre une enveloppe disponible pour aider la municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski à l'amélioration de ses chemins. Les priorités établies sont les suivantes :

| | Total | 15 000\$ |
|---|---|----------|
| • | 1 ^{er} Rang (fossés) | 6000\$ |
| • | Chemin du Fronteau (gravelage) | 3000\$ |
| • | Bordures dans les rangs (élagage/débroussaillage) | 6000\$ |

10. URBANISME

10.1 INSPECTRICE MUNICIPALE – Bilan des permis 2016

L'inspectrice municipale dépose au Conseil le bilan des permis de 2016.

10.2 INSPECTRICE MUNICIPALE - Règlement 2016-02

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Simon-de-Rimouski est régie par le Code municipal du Québec et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU Qu'en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil peut adopter un règlement de zonage contenant des dispositions spécifiant, par zone, les constructions et les usages permis ou prohibés;

ATTENDU Qu'en vertu des articles 123 et ss. de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QU'étant donné la difficulté à déterminer les limites des zones V-1 et V-2 du plan de zonage de la Municipalité;

ATTENDU QUE deux développements résidentiels se trouvent dans la zone F-1 et que les résidences de ces développements ne peuvent être louées de façon touristique;

ATTENDU QU'un terrain dézonée par la décision # 357855 à la CPTAQ n'a pas été joint à la zone villégiature adjacente à celui-ci par règlement;

ATTENDU QUE plusieurs dispositions du *Règlement de zonage no. 132* ne sont plus actuelles, peuvent porter à confusion, n'encadrent pas toute les demandes de travaux, sont parfois contradictoires et peuvent occasionner des embuches pour différent projets;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la réunion régulière du conseil municipal tenue le 1er février 2016;

ATTENDU QUE le premier projet a été adopté le 1er février 2016 lors de la séance régulière;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 7 mars 2016 à 19h à la salle municipale;

17-R-011

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre M. Barre, conseiller, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le second projet du *Règlement 2016-02 modifiant le Règlement numéro 132* de zonage soit adopté.

11. ENVIRONNEMENT

Aucun point à l'ordre du jour.

12. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point à l'ordre du jour.

13. DÉVELOPPEMENT

Aucun point à l'ordre du jour.

14. FINANCES

Aucun point à l'ordre du jour.

15. VARIA

16. PÉRIODE DE QUESTION

17. LEVÉE DE LA RÉUNION

17-R-012

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Guylaine Gagnon, conseillère, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la réunion.

| Wilfrid Lepage, maire | Cédrick Gagnon, directeur général |
|-----------------------|-----------------------------------|
| | |
| | |
| | |